

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2017(20H)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure - Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Monsieur MOREAU Didier

Excusés : Monsieur BURTEAU Gilles - Madame THOMAS Céline - Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 mars 2017.

- **RECTIFICATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT** : Le Maire propose la rectification suivante relative aux restes à réaliser de la section d'investissement et à l'affectation du résultat de la section d'exploitation.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **Section d'exploitation :**

- Dépenses réalisées.....39 872,87 €

- Recettes réalisées43 794,34 €

- Excédent antérieur reporté..... 9 722,20 €

Total des recettes.....53 516,54 €

Excédent de clôture13 643,67 €

- **Section d'investissement :**

- Dépenses réalisées..... 549 481,09 €

- Déficit antérieur reporté.....68 543,77 €

Total des dépenses 618 024,86 €

- Recettes réalisées 514 843,44 €

Déficit de clôture..... 103 181,42 €

Dépenses restant à réaliser 2 500,00 €

Recettes restant à réaliser limitées à...68 691,00 € budgétairement (Différence entre les crédits budgétaires prévus et réalisés) - les RAR effectifs sont bien de 120 156 €

D'où un déficit de clôture final de 36 990,42 €

Et un déficit global pour les deux sections de 23 346,75 €

Afin de ne pas augmenter inutilement l'excédent d'investissement qui apparaîtra au budget primitif 2017 (108 302 €) et aux suivants, le Maire propose de ne pas affecter l'excédent d'exploitation de 13 643,67 € en réserves en investissement à l'article 1068 au budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide de reporter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016 de 13 643,67 € en exploitation au budget primitif 2017.

- **FISCALITE – VOTE DES TAUX 2017 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes directes locales :

- Taxe d'habitation : 7,54 %

- Taxe foncière sur le non bâti : 12,49 %

- Taxe foncière sur le bâti : 37,73 %

- **BUDGETS PRIMITIFS 2017 :**

Le Conseil Municipal examine et vote, à l'unanimité, les budgets primitifs proposés pour l'exercice 2017 qui se présentent comme suit :

A) **Budget général :**

- **Section de fonctionnement :**

- Dépenses prévues 591 879 €

- Recettes prévues..... 603 468 €

- Produit antérieur 218 411 €

Total des recettes 821 879 €

- Fonds libres dégagés

pour l'investissement 230 000 €

- Section d'investissement :
 - Dépenses prévues 450 230 €
 - Déficit antérieur 57 189 €
 - Total des Dépenses..... 507 419 €
 - Recettes prévues 277 419 €
 - Déficit compensé par prélèvement sur les fonds libres..... 230 000 €

Les principaux travaux d'investissement envisagés sont les suivants : l'achat de terrains pour une réserve foncière, la mise en accessibilité de la « classe du haut », la réfection du toit de la mairie, l'assainissement des murs de l'église (problèmes d'humidité), des travaux de voirie, trottoirs et sécurité, la rénovation du cours de tennis, l'achat d'un camion benne pour les services techniques, et de matériels divers.

B) Budget Assainissement :

- Section d'exploitation :
 - Dépenses prévues 45 115 €
 - Recettes prévues 51 074 €
 - Produit antérieur 13 644 €
 - Total des recettes 64 718 €
 - Fonds libres dégagés pour l'investissement 19 603 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévues 33 117 €
 - Déficit antérieur 103 182 €
 - Total des dépenses 136 299 €
 - Recettes prévues 244 601 €
 - Excédent 108 302 €

C) Budget Commerce Rural :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses prévues 3 694 €
 - Recettes prévues 13 411 €
 - Fonds libres dégagés pour l'investissement 9 717 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévues 9 704 €
 - Déficit antérieur 9 318 €
 - Total des dépenses 19 022 €
 - Recettes prévues 9 305 €
 - Déficit compensé par prélèvement sur les fonds libres..... 9 717 €

D) Budget Lotissement Les Tilles :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses prévues 163 225 €
 - Recettes prévues 154 854 €
 - Excédent antérieur 8 371 €
 - Total des recettes 163 225 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévues 97 788 €
 - Déficit antérieur 99 623 €
 - Total des dépenses 197 411 €
 - Recettes prévues 197 411 €

- **DOSSIERS EN COURS** :

- **Classe du haut** : Une réunion de la commission communale « Bâtiments » est fixée au 05 avril 2017 pour voir sur place les travaux envisagés.

- **Travaux voirie** : Les travaux à réaliser concernent : la réfection de trottoirs dans la Grande Rue de la place de Lomonot à la place de la Clochette, l'ajout de bordures dans la rue des Ravarys et la rue du Cimetière, l'installation d'un ralentisseur rue Odette Dauxois. Une consultation d'entreprises sera lancée avec le Cabinet INGEPRO, maître d'œuvre.

- PERSONNEL :

Vu le nombre croissant d'élèves fréquentant le restaurant scolaire, il convient de prévoir la présence d'un agent supplémentaire pour la surveillance des enfants après le repas.

Le temps consacré à la vaisselle par l'un des agents d'animation serait confié à Mme GELIN Laurence, Adjoint Technique, intervenant déjà au restaurant scolaire pour l'entretien de ces locaux et des autres locaux communaux, pour une durée hebdomadaire de travail actuelle de 24 heures annualisée, afin de dégager du temps à cet agent d'animation pour assurer la surveillance des enfants après le repas.

Le Conseil Municipal décide de porter la durée hebdomadaire de travail de Madame GELIN Laurence, Adjoint Technique, à 25 heures, avec son accord et de modifier en conséquence le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2017.

Si les heures effectivement réalisées sur une année scolaire sont supérieures à cette durée hebdomadaire, elles seront payées en heures complémentaires.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal fixe les tours de garde du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai et législatives des 11 et 18 juin 2017.

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la liste des 9 personnes volontaires dans le cadre de l'opération « voisins vigilants » a été remise à la gendarmerie ; la convention pourra être désormais signée ;
- que le logement de l'école est toujours vacant ;
- que la compétence urbanisme ne sera pas transférée à la Communauté de Communes du Clunisois du fait de l'opposition de 13 communes ;
- de la réunion du Conseil d'Ecole du 24 mars 2017 où ont été évoquées notamment les activités péri-éducatives en présence de l'animatrice, Dominique Darnand : les retours sont positifs ;
- la fête patronale programmée initialement cette année les 10 et 11 juin 2017 est ramenée au premier week-end de juin (Pentecôte) en raison de l'indisponibilité des forains ; Compte-tenu des manifestations locales le même jour, le pique-nique populaire est annulé cette année ;
- dans le cadre du projet du Conseil Intercommunal des Jeunes, la yourte sera installée Place Gandin début mai jusqu'à début juillet ;
- la commission « Communication » est chargée de la lettre municipale de mai.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 09 mai 2017 à 18 heures.